

# Vie politique

- Les différents pouvoirs politiques en Suisse
  - Droit d'initiative et de référendum
    - Les partis politiques

# LES DIFFÉRENTS POUVOIRS POLITIQUES

Le pouvoir est réparti en trois entités complémentaires («les 3 pouvoirs») :

1. le pouvoir **législatif (parlement)**, chargé de rédiger les lois et de veiller à leur bonne application
2. le pouvoir **exécutif (gouvernement)**, chargé de faire fonctionner l'administration et de la rendre en conformité avec les besoins du pays
3. le pouvoir **judiciaire (tribunaux / justice)**, chargé d'administrer et d'appliquer la justice.  
Il est **indépendant** des autorités politiques.

# LES DIFFÉRENTS POUVOIRS POLITIQUES (suite)

## Organisation des 3 pouvoirs sur les 3 niveaux :

### 1. Au niveau national – voir la brochure "[La Confédération en bref](#)"

L'**exécutif (le gouvernement)** s'appelle le [Conseil fédéral](#). Il est composé de 7 membres représentant à la fois les principaux partis politiques et les différentes régions du pays.

Les conseillers fédéraux sont élus par l'Assemblée fédérale chaque 4 ans.

La présidence est renouvelée chaque année.

**Le législatif (le parlement)** est composé de 2 chambres (chambre haute et chambre basse) formant ensemble [l'Assemblée fédérale](#) :

- le [Conseil National](#) (ou chambre du peuple / chambre basse) qui compte 200 membres.  
Chaque canton est représenté au pro rata de sa population (Canton du Valais, en 2019 = 8 représentants).
- le [Conseil des Etats](#) (ou chambre des cantons / chambre haute), qui compte 46 membres (soit 2 par canton et 1 pour les demi-cantons)

Les représentants [cantonaux au Conseil national](#) et [au Conseil des Etats](#) sont élus par le peuple; la législature dure 4 ans.

**Le pouvoir judiciaire** : [Tribunal fédéral](#). Les juges fédéraux sont élus par l'Assemblée fédérale.

./.

## Organisation des 3 pouvoirs sur les 3 niveaux (suite) :

### 2. Au niveau cantonal – voir "[Organisation cantonale Valais](#)"

L'**exécutif (le gouvernement)** s'appelle le [Conseil d'Etat](#), élu par le peuple chaque 4 ans. En Valais, il compte 5 membres représentatifs des partis politiques et des régions du Canton. La présidence est renouvelée chaque année selon un système de tournus.

**Le législatif (le parlement)** s'appelle le [Grand Conseil](#). Il est composé de 130 parlementaires (députés) et de 130 députés suppléants. La législature dure 4 ans; les parlementaires [sont élus](#) par le peuple.

[Le pouvoir judiciaire](#).

Les juges au niveau cantonal sont élus par le Grand Conseil.

### 3. Au niveau communal

Les [communes](#) disposent d'un **exécutif** appelé [Conseil communal](#), dirigé [par un\(e\) Président\(e\)](#).

Dans les petites communes, l'[Assemblée primaire](#), réunissant tous les citoyens ayant le droit de vote, fait office de **législatif**. Dans les plus grandes communes, le [Conseil général](#) remplit cette fonction.

Les conseillers communaux et le Président [sont élus](#) par le peuple, chaque 4 ans.

Le pouvoir **judiciaire** est exercé [par le juge de commune](#), également élu par le peuple pour 4 ans.

voir "[Canton du Valais / Communes](#)" - [voir aussi le site internet de votre commune](#)

## DROITS D'INITIATIVE ET DE RÉFÉRENDUM

Les droits politiques suisses sont très étendus. Ils comprennent notamment le **droit d'initiative** et le **droit de référendum**.

Les citoyens peuvent demander par une **initiative** qu'une proposition de modification de la Constitution fédérale soit soumise à votation populaire. Pour que l'initiative aboutisse, elle doit recueillir **les signatures de 100 000 citoyens** dans un délai de 18 mois. Le droit d'initiative est reconnu également sur le plan cantonal et communal.

Si une partie de la population n'est pas d'accord avec une loi élaborée par le Parlement fédéral, elle peut déposer une demande de **référendum**. La législation en question sera soumise au vote du peuple si **50 000 citoyens** signent la demande de référendum en l'espace de 100 jours.

## LES PARTIS POLITIQUES

Les partis politiques sont très nombreux en Suisse. Pour les différentes formations qui sont représentées au Parlement fédéral - voir "[Parlement suisse](#)" / [Plan des sièges Conseil National](#) – [Plan des sièges Conseil des Etats](#).

4 grands partis occupent le devant de la scène. Il s'agit, par ordre d'importance, de **l'union démocratique du centre (UDC)**, du **parti socialiste (PS)**, du **parti libéral radical (PLR)** et du **parti démocrate chrétien (PDC)**. Les partis écologistes (**les Verts, les Verts libéraux**) gagnent du terrain depuis quelques années; ils ont marqué les élections fédérales 2019 en devenant la 4<sup>ème</sup> force politique du pays.

Historiquement, le PLR est le parti qui a fondé la Suisse de 1848. Il est plutôt implanté dans les villes et les cantons protestants. Le PDC est le parti des cantons ruraux et catholiques. L'UDC est devenu le premier parti de Suisse depuis le début des années 2000.

Il est possible d'adhérer à un parti politique, même sans avoir le droit de vote.

La meilleure manière de participer à la vie politique est d'obtenir la citoyenneté suisse.